

RER fribourgeois

Question

Je salue le projet présenté par le Conseil d'Etat relatif au projet RER fribourgeois communiqué le 4 décembre 2009.

Avec la réalisation des étapes prévues, les besoins en mobilité de la population de notre canton seront mieux couverts par les transports publics. Un développement économique ne peut se faire sans une mobilité bien pensée qui facilite les échanges entre les différents partenaires commerciaux et économiques.

Ce RER va améliorer l'attractivité des transports publics pour notre canton et, en particulier dans le Sud, avec à la clé le temps des trajets raccourcis.

L'attractivité de l'ensemble du canton, doté d'un réseau efficace de transports publics, sera considérablement renforcée.

Les TPF exécutent, dans le cadre de la coopération avec les CFF, l'un des principaux objectifs que s'est fixé le Conseil d'Etat, soit la participation active à l'élaboration du projet RER FR. Cela engendra des postes de travail supplémentaires pour notre canton.

Question 1

La suppression du train omnibus Bulle–Romont ne va-t-elle pas prêter les villages actuellement desservis par le train, sur cette ligne ?

Question 2

Quelle sera la nouvelle organisation du service de bus Bulle–Romont et quelles seront les communes desservies par ce nouveau service ?

Question 3

A l'heure de l'écologie et du développement durable, est-ce judicieux de remplacer un train par un bus qui aura plus d'impacts négatifs sur l'écologie ?

Question 4

Les agglomérations sont bien desservies, notamment en raison des mesures d'accompagnement de la H189 (avec MOBUL). Quelle est la stratégie du Gouvernement pour ne pas oublier les villages périphériques des centres urbains, afin d'avoir un équilibre entre ville-centre et périphérie ?

Le 17 décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Après une phase soutenue de travaux préparatoires, le Conseil d'Etat a été en mesure de communiquer sur le "RER FR" au début du mois de décembre 2009. Ce projet sera introduit en deux étapes, pour une mise en service complète dès 2014 dans le canton de Fribourg, sous réserve de l'achèvement des travaux d'infrastructure. La première étape sera réalisée en décembre 2011 avec le lancement de la nouvelle liaison ferroviaire directe Bulle–

Romont–Fribourg–Berne. Trois ans plus tard, la cadence semi-horaire sera introduite sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination de Fribourg, notamment sur les lignes Fribourg–Payerne–Estavayer-le-Lac–Yverdon et Fribourg–Morat–Neuchâtel/Châtres. Par ailleurs, la mise en service d'une liaison rapide entre La Gruyère et Palézieux sera étudiée. Avec la réalisation de ces étapes, les besoins en mobilité de la population fribourgeoise seront mieux couverts par les transports publics. Enfin, c'est un étroit partenariat entre les TPF et les CFF qui permettra ce développement de l'attractivité des transports publics.

L'élément essentiel du projet est constitué par la nouvelle liaison ferroviaire directe Bulle–Romont–Fribourg–Berne. Celle-ci permettra d'intégrer de la meilleure des façons la région de Bulle dans le réseau ferroviaire suisse. Les communes riveraines entre Bulle et Romont seront quant à elles desservies par une nouvelle offre de transport par bus, solution qui s'impose au vu des capacités en trafic de la ligne ferroviaire. Cette mesure vise à améliorer l'accès de ces communes au réseau de transport public par l'intermédiaire de cheminements raccourcis. L'actuelle ligne directe de bus Fribourg–Bulle sera donc supprimée avec la mise en service du RER fribourgeois.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions du député Menoud :

1. *La suppression du train omnibus Bulle–Romont ne va-t-elle pas prêter à discussion les villages actuellement desservis par le train, sur cette ligne ?*

Avec la mise en service de la nouvelle liaison ferroviaire Bulle–Romont–Fribourg, les localités riveraines entre Bulle et Romont seront desservies par un nouveau service de bus. De par sa flexibilité, ce mode de transport sera en mesure d'assurer une prise en charge plus proche des habitations. Pour certains voyageurs, la nouvelle offre sera certainement plus profitable, alors que pour ceux aujourd'hui situés à proximité immédiate de l'une des gares de la ligne, les temps de parcours pourraient effectivement s'allonger quelque peu.

2. *Quelle sera la nouvelle organisation du service de bus Bulle–Romont et quelles seront les communes desservies par ce nouveau service ?*

Le nouveau service de bus assurera une offre de transport dans toutes les localités actuellement desservies par le train. En ce qui concerne les horaires à proprement parler, plusieurs options sont encore à l'étude. Les communes concernées obtiendront des informations sur ce sujet d'ici à l'été 2010.

3. *A l'heure de l'écologie et du développement durable, est-ce judicieux de remplacer un train par un bus qui aura plus d'impacts négatifs sur l'écologie ?*

Préliminairement, il sied de rappeler que le projet RER a pour principal objectif d'améliorer considérablement l'attractivité des transports publics dans notre canton. Cette nouvelle offre ne manquera donc pas d'influencer positivement le comportement des utilisateurs de mode de transport plus polluants (notamment les automobilistes), en les encourageant à utiliser les transports en commun pour leurs déplacements.

Certes, les trains régionaux Bulle–Romont seront effectivement remplacés par des autobus. L'impact sur l'environnement de cette nouvelle offre sera néanmoins compensé en tout ou partie par la suppression des lignes de bus directes entre Bulle et Fribourg, qui seront remplacées par le nouveau RER. Il n'en demeure pas moins que l'impact de l'utilisation d'autobus sur l'environnement n'est pas oublié, puisque des améliorations considérables ont été apportées sur les véhicules afin d'en limiter les nuisances. Parmi ces mesures, on peut citer l'équipement systématique des autobus avec des filtres à

particules, dès l'an 2000. Actuellement, près du 90% des véhicules TPF engagés dans le trafic régional en est déjà équipé. Les développements techniques récents permettent également d'envisager, à terme, des motorisations hybrides ou électriques.

4. *Les agglomérations sont bien desservies, notamment en raison des mesures d'accompagnement de la H189 (avec MOBUL). Quelle est la stratégie du Gouvernement pour ne pas oublier les villages périphériques des centres urbains, afin d'avoir un équilibre entre ville-centre et périphérie ?*

Comme annoncé à plusieurs occasions dans le cadre de sa stratégie en matière de transports publics, le Conseil d'Etat souhaite faire profiter l'ensemble des régions du canton des effets positifs de la mise en place du futur RER FR. L'application de cette stratégie suppose non seulement le développement du réseau principal ferroviaire, mais également une amélioration de l'offre sur les lignes de correspondances desservant les périphéries.

Fribourg, le 15 mars 2010